

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 AVRIL 2010 - SYNTHÈSE

I – BUDGET PRINCIPAL :

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- dépenses : 2 476 494 €
- recettes : 2 689 403 €
- = **excédent : 212 909 €**

Principales Variations B.P – CA :

- Jeu d'écritures vente des pavillons
- Imputations des dépenses des accueils de loisirs
- ravaux caserne de gendarmerie (dommages-ouvrage)

Investissement :

- dépenses : 264 505 €
- recettes : 712 876 €
- = **excédent : 448 371 €**

Principales réalisations :

- Vente de pavillons
- Signalisation des zones d'activités
- Réseau d'éclairage public Z.A Chez Fontanille
- Acquisitions de documents pour le réseau de lecture
- Acquisition du bus pour Bouge Tes Jeunes
- Frais d'études RAM – bibliothèque

Adoptée par le Conseil Communautaire :
19 pour
6 absentions
0 contre

Fonctionnement :

- dépenses : 2 306 049 €
- recettes : 2 306 049 €

Principales évolutions :

- Transfert des bibliothèques
- Ouverture des accueils de loisirs élargie
- Apparition des C.A.E (dont 90% remboursement)
- Apparition des frais liés au RAM (4 mois)
- Apparition des 1ers frais d'entretien de la caserne de gendarmerie (hors dommages-ouvrages)
- Frais de résiliation liés à la maîtrise d'œuvre et aux bureaux de contrôle = aménagement des locaux administratifs dans l'ancienne caserne.
- Augmentation de la cotisation au SDIS

Investissement :

- dépenses : 1 276 939 €
- recettes : 1 276 939 €

Principaux investissements :

- Economie :
 - .extension voirie zone d'activités
 - .étude démarche qualité commerce-artisanat-services
 - .étude d'urbanisme commercial
- Social – services au public :
 - .nouvelle caserne des pompiers
 - .relais assistantes maternelles
 - .aménagement accueil jeunesse (étude)
 - .équipement des accueils de loisirs
 - .équipement du visio-guichet
- Culture :
 - .aménagement d'une bibliothèque
 - .acquisition de documents
 - .informatique (serveur, etc.)
- Aménagement - urbanisme :
 - .bureaux communautaires
 - .aménagement Office de Tourisme (étude)
 - .révision simplifiée du P.L.U

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

II – BUDGET OFFICE DE TOURISME DES MONTS DE CHALUS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- Dépenses : 134 365 €
- Recettes : 140 901 €
- = **Excédent : 6 536 €**

Remarques : Attente versement +7000 € LEADER
Frais électricité (remboursement ½ Bouge Tes Jeunes)
Succès animations (Bouge Ton Zinc, Marchés de producteurs, balade gourmande, etc.)

Investissement :

- Dépenses : 32 097 €
- Recettes : 39 043 €
- = **Excédent : 6 946 €**

Remarques : Aménagement des W.C (non prévu au C.A)
Installation d'alarme (non prévue au C.A)

Adoptée par le Conseil Communautaire :
21 pour
5 absentions
0 contre

BUDGET PRIMITIF 2010

Fonctionnement :

- dépenses 121 880 €
- recettes : 121 880 €

Nouveautés :

Poste agent du patrimoine (90% salaire remboursé) et ses activités
Revalorisation rémunération agents O.T
Fin des amortissements bâtiments
Richard en Occitanie : 8 387 €

Investissement :

- dépenses 23 102 €
- recettes : 23 102 €

Coffret électrique
Site internet (financement LEADER)

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

III – BUDGET SPANC

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- Dépenses : 32 864.01 €
- Recettes : 27 814.05 €

Investissement :

- Dépenses : 3 001.36 €
- Recettes : 5 851.52 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
21 pour
5 absentions
0 contre

BUDGET PRIMITIF 2010

Fonctionnement :

- Dépenses : 52 282 €
- Recettes : 52 282 €

Investissement :

- Dépenses : 15 933 €
- Recettes : 15 933 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

IV – BUDGET MULTIPLE-RURAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- Dépenses : 4 066.30 €
- Recettes : 6 259.45 €

Investissement :

- Dépenses : 3 237.66 €
- Recettes : 2 289.31 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
21 pour
5 absentions
0 contre

BUDGET PRIMITIF 2010

Fonctionnement :

- Dépenses : 6 621 €
- Recettes : 6 621 €

Investissement :

- Dépenses : 7 211 €
- Recettes : 7 211 €

V – BUDGET Z.A DU CLOS DE QUINSAC

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- Dépenses : 88.56 €
- Recettes : 121 033.33 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 21 411.91 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

Adoptée par le Conseil Communautaire :
21 pour
5 absentions
0 contre

BUDGET PRIMITIF 2010

Fonctionnement :

- Dépenses : 172 812 €
- Recettes : 172 812 €

Investissement :

- Dépenses : 277 793 €
- Recettes : 277 793 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

VI – BUDGET ORDURES MENAGERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

- Dépenses : 530 202.95 €
- Recettes : 548 190.37 €

Investissement :

- Dépenses : 129 909.19 €
- Recettes : 114 562.48 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
21 pour
5 absentions
0 contre

BUDGET PRIMITIF 2010

Fonctionnement :

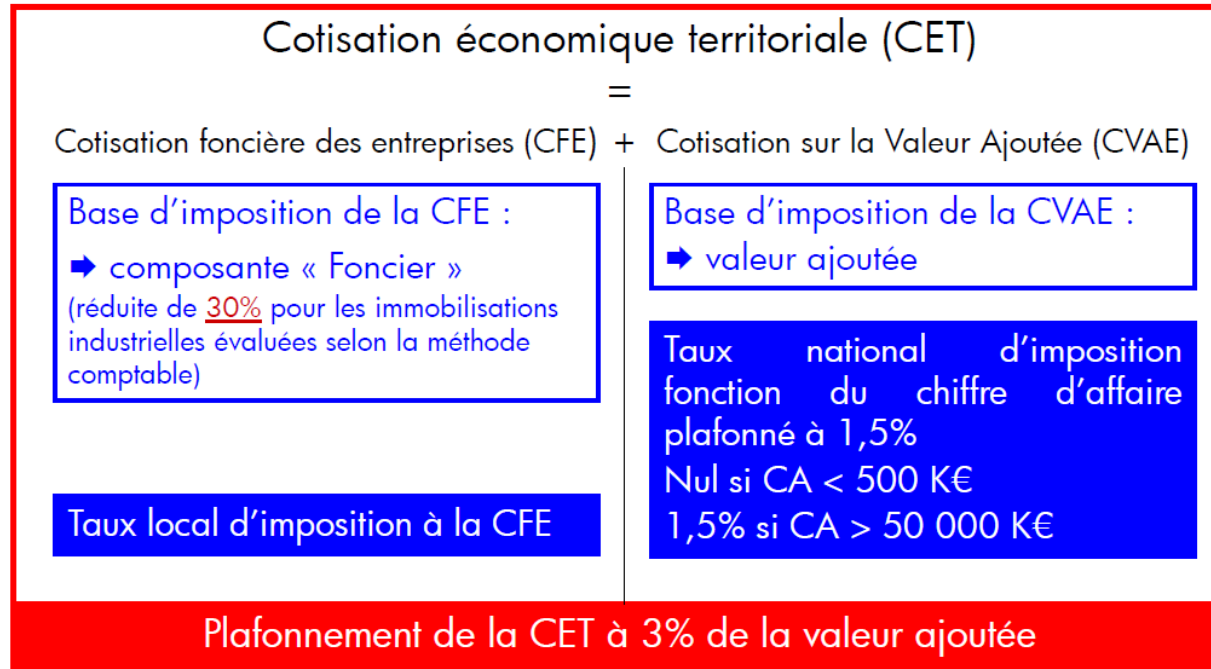
- Dépenses : 686 090 €
- Recettes : 686 090 €

Investissement :

- Dépenses : 177 655 €
- Recettes : 177 655 €

Adoptée par le Conseil Communautaire :
22 pour
5 absentions
0 contre

VII – VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES



La C.F.E :

- Seulement 11 % des bases de l'ancienne T.P
- Seule possibilité de mobiliser de la ressource cette année pour la collectivité
- 2010 servira d'année de référence pour les cotisations futures
- Possibilité de faire passer le taux de 14,08 % à 14,65 pour un gain pour la communauté de communes de **4 412 €**.

= **lien particulièrement faible entre les entreprises et le territoire**

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

VIII – PLAN LOCAL D'URBANISME DES MONTS DE CHALUS :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Rappel de la procédure de la révision simplifiée qui peut être utilisée pour :

- La réalisation d'une construction ou d'une opération publique ou privée présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité,
- La rectification d'une erreur matérielle,
- L'extension des zones constructibles ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comportant pas de graves risques de nuisance. Elle peut permettre de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, sans être obligé de recourir à la révision générale.

La révision simplifiée du P.L.U est l'occasion de réaliser un zonage plus précis (plus précis que les limites parcellaires).

Communication via les bulletins communaux : un texte type sera envoyé aux communes indiquant notamment les modalités de la révision simplifiée et que les demandes des particuliers devront être adressées en mairie.

IX – LILI PRUNE : délégation de service public :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Depuis le 1er janvier 2008, la Communauté de Communes a confié par Délégation de Service Public la gestion de la structure Multi-Accueils Petite Enfance situé à LES CARS à la Mutualité de la Haute-Vienne.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 3 ans. Il s'agissait d'une part de vérifier que le mode de gestion par «D.S.P » des équipements communautaires correspondait au mieux budgétairement et pédagogiquement aux attentes de la Communauté de Communes. Afin de respecter les échéances du Contrat Enfance Jeunesse, il est proposé de prolonger la DSP actuelle jusqu'au 31 décembre 2010 par avenant.

La volonté d'offrir à toutes les familles du territoire un service de qualité, la spécificité technique liée à la gestion des structures Petite Enfance, la volonté de maîtriser le budget alloué à cet équipement et le souci de se caler sur le prochain contrat enfance jeunesse motivent le recours à une nouvelle Délégation de Service Public parmi l'ensemble des modes de gestion envisagés pour une durée de 5ans.

Mise en place d'une commission d'ouverture des plis

Dans le cadre de la passation d'une délégation de service public, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les plis contenant les offres sont ouverts par une Commission d'Ouverture des Plis.

A l'issue du scrutin organisé à cet effet, outre le Président sont élus pour siéger à la Commission d'Ouverture de Plis :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>Président :</u> Monsieur Stéphane DELAUTRETTE	<u>Membres :</u> Madame Florence BELAIR Madame Chantal CESTIN Madame Lucie DEROM Madame Véronique FILIPPOZI Madame Claudine PRADIER
<u>Membres :</u> Monsieur Jean-Claude CHARISSOU Madame Véronique DEBLOOS Monsieur Emmanuel DEXET Madame Annie MALLET Madame Christine SAZERAT	

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

X – QUESTIONS DIVERSES :

➤ R.A.M : création de poste

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Le conseil communautaire a décidé de créer, à Les Cars, un Relais Assistantes Maternelles, lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents. Il a vocation à organiser l'information des parents et des assistantes maternelles. Son activité permet de susciter et de promouvoir la formation des assistantes maternelles et ainsi d'améliorer la qualité du service proposé aux familles.

Les travaux sont en cours et vont s'achever en août.

Afin de faire fonctionner ce relais assistantes maternelles, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel.

➤ Etude accès aux soins :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

L'accès aux soins en milieu rural apparaît comme une des préoccupations majeures de la population. La pérennité de la présence médicale et paramédicale et sa répartition équilibrée sur le territoire représente un enjeu essentiel. En effet, en matière de démographie médicale, le constat est fait de nombreux départs à la retraite auxquels viennent s'ajouter des difficultés de recrutement de jeunes médecins en milieu rural.

Différentes réflexions émergeant en matière d'organisation de l'accès aux soins sur la zone rurale du Pays d'Ouest Limousin, le Pays a souhaité les mettre en cohérence en assurant le portage d'une étude sur l'organisation de l'accès aux soins de premier recours sur la zone rurale de son territoire. Il est demandé à la Communauté de Communes d'accepter le lancement de cette étude et de verser une contribution financière à sa réalisation.

➔ Le retour du Roi Richard :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

L'association Richard en Occitanie qui organise le 30 juillet et le 1er août, à l'occasion du 811ème anniversaire de la mort de Richard Coeur de Lion, une cavalcade de trente cavaliers costumés en chevalier. Chaque étape du cortège est l'opportunité de découvrir une tranche de la vie du roi Richard. qui a décidé de venir remettre le siège à la tour de Châlus en venant par la route des châteaux qui passe par l'espace Hermeline à Bussière-Galant, la forêt des Cars, les bourgs des Cars, de Pageas et de Châlus.

A chaque étape, un spectacle gratuit, dans les trois langues de Richard : 3 troubadours de la Cour de Richard Coeur de Lion, roi-chevalier, poète lui-même et ami des troubadours, se souviennent, l'un en langue d'oïl (en français), l'autre en anglais, le dernier en langue d'oc (limousin).

L'association demande une participation de 8 387 €.

➔ Z..A Chez Fontanille : compromis de vente

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Madame Marie Dominique BARREAU et Monsieur Jean-Paul BARREAU, promoteur constructeur, souhaitent acquérir une parcelle, propriété de la Communauté de Communes, située sur la Zone d'Activés Chez Fontanille à Châlus pour y réaliser en partie un pôle commercial et médical qui pourrait comprendre :

- un cabinet médical avec petits pavillons modernes et fonctionnels pour personnes âgées,
- un discounter alimentaire,
- un ensemble de bureaux,
- des commerces divers (blanchisserie/pressing, dépôt de boucherie, etc.)
- des hébergements.

La parcelle souhaitée est la parcelle cadastrée section B n°188 d'une contenance de 22 520 m².

Le prix de vente est calculé en fonction du prix fixé par la Conseil Communautaire pour la cession de terrains de la Zone d'Activités Chez Fontanille (6 € H.T le m²), soit un prix net vendeur de 135 120 €.

➤ S.P.A.N.C : redevances installations neuves

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Modification du montant de la redevance pour le contrôle du bon fonctionnement des installations neuves afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés au fonctionnement du service et de la qualité du service rendu : de 200 € à 300 € à compter du 1^{er} mai 2010.

➤ O.T. : rémunération du personnel

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

L'agent de développement touristique percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 416 indice majoré 370.

La conseillère en séjour percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 328 indice majoré 312.

➤ Réseau de lecture publique : tarifs

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Adhésions	<u>Habitants Monts de Châlus</u> 5 € par personne et par an Gratuit pour les – de 18 ans
	<u>Habitants hors Monts de Châlus</u> 10 € par personne et par an 5 € pour les – de 18 ans si non scolarisés en Monts de Châlus (sinon gratuit)
Pénalités de retard	1,50 € par ouvrage et par semaine de retard
Accès Internet	0,15 € les 5 minutes
Forfait Internet	1,20 € une heure
Carte internet	3,00 € les 3 heures
Photocopies et impressions	0,30 € par page
Usagers saisonniers	Chèque caution de 100 €

➤ C.O.S :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

La Communauté de Communes est adhérente au Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial de la Haute-Vienne.

Les ressources du COS sont composées notamment des cotisations versées par les adhérents personnes physiques et collectivités employeurs. Lors de son assemblée générale du 19 mai 2009, le Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial a décidé à l'unanimité d'augmenter les cotisations pour l'année 2010 :

ACTIFS : part de la collectivité : 72 € par agent affilié, part de l'agent : 18.